



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
5 mars 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-septième session
Point 38 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-septième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 67/16 de l'Assemblée générale et de la résolution 2041 (2012) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil m'a demandé de lui présenter tous les trois mois un rapport sur l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. Le présent rapport fait le point des activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis mon rapport précédent du 6 décembre 2012 (A/67/619-S/2012/907). Il présente en outre une synthèse des faits importants survenus au niveau politique et sur le plan de la sécurité et des événements régionaux et internationaux qui intéressent l'Afghanistan. On trouvera dans l'annexe une évaluation des progrès accomplis depuis mon rapport du 5 mars 2012 (A/66/728-S/2012/133) dans la définition d'objectifs et de critères, comme demandé dans la résolution 1868 (2009) du Conseil de sécurité.

II. Faits nouveaux

A. Évolution de la situation politique

3. Tout au long de la période considérée, les autorités afghanes, les partis politiques et la société civile ont déployé d'intenses efforts pour faciliter la transition au niveau politique et sur le plan de la sécurité, qui sera couronnée en 2014 par le départ de la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et la tenue de l'élection présidentielle. En lien avec ces événements, on s'est



employé à définir et concevoir un possible processus de réconciliation, sur lequel le Gouvernement afghan affirme de plus en plus son contrôle.

4. Le 24 décembre, le Ministre afghan des affaires étrangères a publié une déclaration dans laquelle il a souligné que des réunions consultatives sur la paix devraient se tenir en accord avec le Gouvernement afghan et à l'intérieur de l'Afghanistan. Le 26 décembre, le Président Hamid Karzaï a réaffirmé que tout processus de paix devrait être mené sous la direction du Gouvernement afghan et du Haut Conseil pour la paix. Dans une déclaration conjointe prononcée lors de la conclusion de la visite officielle effectuée par le Président aux États-Unis, du 8 au 11 janvier 2013, les deux pays ont réaffirmé leur attachement à un processus politique dirigé par les Afghans et se sont prononcés en faveur de l'établissement d'un bureau à Doha pour les représentants autorisés des Taliban qui souhaitent dialoguer avec le Haut Conseil. Les 3 et 4 février, lors d'un sommet trilatéral tenu au manoir de Chequers, la résidence de villégiature du Premier Ministre britannique, les Gouvernements afghan, pakistanais et britannique ont également approuvé l'ouverture d'un bureau à Doha. Ils se sont engagés à prendre toutes les mesures nécessaires pour parvenir à un accord de paix dans les six prochains mois.

5. Le Haut Conseil pour la paix a poursuivi ses efforts afin de créer des conditions propices à la réconciliation. Il a notamment mené des préparatifs en vue de la tenue d'une conférence de paix des oulémas, qui ont été marqués par des différences d'approche entre les conseils d'oulémas d'Afghanistan et du Pakistan. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a continué de prêter son concours au Haut Conseil pour la paix et a mené des activités de sensibilisation auprès des acteurs politiques en vue d'aider à réunir les conditions nécessaires à la tenue de pourparlers plus officiels. Les 8 et 9 décembre, la Mission a organisé deux tables rondes avec des représentants de la société civile et des groupes de femmes, des personnalités religieuses et des dirigeants politiques, dont des membres du Haut Conseil, afin de définir les paramètres d'un dialogue interne entre les Afghans qui serait facilité par la MANUA. Avec le concours du Département des affaires politiques du Secrétariat, la Mission a aussi tenu trois ateliers de médiation pour engager un dialogue avec des responsables locaux à Hérat, Mazar-e-Charif et Kaboul concernant le règlement du conflit. Les activités de réintégration des ex-combattants de rang subalterne se sont poursuivies dans le cadre du Programme afghan pour la paix et la réintégration, avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la MANUA. D'après le secrétariat commun du Programme, à la fin de décembre, 6 193 insurgés avaient rejoint le Programme.

6. Le 17 décembre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2082 (2012), par laquelle il a apporté plusieurs modifications aux sanctions contre les Taliban précédemment énoncées dans la résolution 1988 (2011). Le Conseil a notamment demandé instamment aux États Membres de consulter le Gouvernement afghan avant de saisir le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) de demandes d'inscription sur la Liste ou de radiation. Il a aussi indiqué qu'il était prêt à examiner dans les plus brefs délais les demandes de dérogation à l'interdiction de voyager confirmées par le Gouvernement.

7. La publication du cycle électoral prévu pour 2014-2015 a continué de dominer le paysage politique. Le 23 janvier, le Président a pris un décret par lequel il a ordonné que les cartes d'identité nationale électroniques fabriquées dans le cadre du

projet « e-taskera » commencent à être distribuées le premier jour du nouvel an afghan, soit le 21 mars. Le Ministère de l'intérieur a été chargé de collecter des données et de délivrer ces cartes, et le Ministère de la communication et de l'information d'apporter un appui technique au projet. Ainsi, 14 millions de cartes d'identité devraient être distribuées d'ici à mars 2014 et des représentants du Ministère des finances ont indiqué qu'environ 120 millions de dollars seraient demandés au titre d'accords de financement bilatéraux. Il est envisagé que ces cartes pourraient servir à identifier les électeurs lors des élections de 2014 et, à plus long terme, à produire un registre électoral comportant les listes de chacun des centres de vote. Le 23 janvier, après que le Gouvernement eut insisté à plusieurs reprises sur la primauté du projet e-taskera, la Commission électorale indépendante a annoncé un plan plus limité d'inscription des électeurs s'appuyant sur les anciennes cartes d'électeurs et une opération d'inscription complémentaire. Dans le cadre de ce plan qui doit être lancé le 22 avril, de nouvelles cartes d'électeurs devraient être délivrées à ceux qui ont atteint l'âge de voter, qui sont revenus dans le pays ou qui ont perdu ou endommagé leur carte.

8. La deuxième phase du projet d'appui électoral ELECT II (« Renforcer les capacités juridiques et électorales pour l'avenir ») du PNUD s'est poursuivie, un soutien technique a ainsi été apporté à la Commission électorale indépendante, tandis que la MANUA a facilité la tenue de séances d'échange d'informations pour aider à harmoniser les efforts avec les acteurs internationaux à mesure que le cadre mis en place pour les élections évolue. À la demande de la Commission, une mission d'évaluation des besoins liés aux élections a été envoyée par l'ONU entre le 27 novembre et le 5 décembre et entre le 18 et le 28 janvier. Le responsable de la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques, qui dirigeait la mission, a rencontré divers acteurs afghans et internationaux afin de présenter des recommandations concernant la définition de paramètres en vue d'une possible assistance de l'ONU aux prochaines élections afghanes.

9. Les partis politiques et la société civile ont continué de participer activement aux activités électorales. Le Conseil de coopération des coalitions et des partis politiques afghans a fait preuve d'une plus grande cohésion après le lancement de sa charte pour la démocratie en Septembre, il regroupe à présent 22 partis différents. Lors d'une conférence de presse donnée le 12 janvier, le Conseil s'est exprimé en faveur de la création d'une commission permanente des plaintes électorales, qui devrait servir de mécanisme pour le règlement des litiges dans ce domaine. Le 22 janvier, le Conseil a critiqué le plan limité d'inscription des électeurs et s'est élevé contre ce qu'il qualifie d'ingérence du Gouvernement dans les travaux de l'organe chargé de l'administration des élections, à savoir qu'il refuse d'approuver les plans initiaux prévoyant une opération d'inscription complète des électeurs. Le 27 janvier, les dirigeants de la coalition du Front national de l'Afghanistan, un des deux principaux blocs d'opposition, et plusieurs autres personnalités politiques ont publié ce qu'ils ont appelé une « déclaration commune des dirigeants jihadistes et politiques du pays », dans laquelle ils réclamaient des élections transparentes, régulières et libres et un processus de paix sans exclusive. Les signataires ont condamné les plans prévoyant l'utilisation des anciennes cartes d'identité et demandé que des cartes d'identité électroniques ou de nouvelles cartes d'électeurs soient délivrées. Ils ont averti que l'absence de réforme dans le processus électoral, se conjuguant avec le retrait de la force internationale, pourrait conduire à une crise politique.

10. L'Assemblée nationale a continué de s'employer à adopter les dispositions législatives nécessaires pour faciliter la tenue des élections. Le 19 décembre, un comité mixte a été formé en vue de résoudre l'impasse entre le Meshrano Jirga (la Chambre haute de l'Assemblée nationale) et la Wolesi Jirga (la Chambre basse) sur le projet de texte définissant la structure des organes électoraux. La Chambre basse a demandé la création d'un mécanisme de nomination largement représentatif pour la Commission électorale indépendante et la Commission des plaintes électorales, qui devra comporter deux membres issus de la communauté internationale, demandes qui ont toutes deux été rejetées par la chambre haute. L'autre principal texte législatif, le projet de loi électorale, a été soumis à la Chambre basse le 29 décembre. Il a suscité une controverse car la Commission des plaintes électorales, telle que prévue dans le projet de loi sur la structure, les obligations et la compétence de la Commission électorale, serait remplacée par un organe judiciaire qui serait l'arbitre final. Les autres modifications proposées portent notamment sur l'éligibilité des candidats, le système électoral et l'autorité habilitée à reporter ou suspendre les élections.

11. La Chambre basse a fait part à plusieurs reprises de sa désapprobation concernant les faibles taux d'exécution des budgets et, le 11 décembre, a rejeté le rapport sur les dépenses pour l'exercice budgétaire 1390 (allant du 21 mars 2011 au 20 mars 2012). Le 14 janvier, les Ministres de l'énergie et de l'eau, de l'éducation, de l'aménagement urbain, de l'intérieur, de l'économie, des mines, de l'enseignement supérieur, de la lutte contre les stupéfiants, du commerce et de l'industrie, de l'information et de la culture, et de la défense ont été interpellés suite à des plaintes selon lesquelles les institutions relevant de leur ministère auraient dépensé moins de la moitié des fonds alloués. Seulement 7 sur les 11 ministres sont venus répondre aux questions, le Gouvernement indiquant que les quatre autres n'étaient pas en poste pendant la période considérée. La Wolesi Jirga a refusé de poursuivre ses travaux et décidé de convoquer à nouveau les 11 ministres à leur retour des vacances d'hiver, en mars. Le 20 janvier, elle a approuvé le budget national pour l'exercice budgétaire 1392 (21 décembre 2012-20 décembre 2013) après l'avoir rejeté à deux reprises.

12. Le transfert progressif de la responsabilité première de la sécurité de la FIAS aux institutions de sécurité afghanes s'est poursuivi. Le 31 décembre, le Président a annoncé que la quatrième phase de la transition devait commencer en mars et porterait sur 52 circonscriptions, pour la plupart situées dans le nord et le centre du pays. À la suite de cette annonce, le processus a été engagé ou mené à bien dans 23 provinces. La quatrième phase couvre des régions où vit 11 % de la population. Avec cette nouvelle phase se combinant aux trois précédentes, la sécurité de 87 % de la population est à présent assurée essentiellement par les Afghans. Lors de la visite que le Président a effectuée aux États-Unis en janvier, il a été convenu que la cinquième et dernière phase serait annoncée au premier trimestre 2013, mais qu'elle ne serait mise en œuvre qu'en milieu d'année.

13. Les parties prenantes afghanes et internationales ont continué d'examiner la portée et la forme que prendrait l'engagement de la communauté internationale sur les plans politique et militaire pour l'après-2014. Les privilèges et l'immunité des militaires américains continuent d'être un sujet épineux et, le 14 janvier, le Président a déclaré que ces privilèges et immunités devraient être approuvés par le peuple afghan dans le cadre d'une assemblée consultative, ou jirga. Le 29 janvier, l'Afghanistan et les États-Unis ont entamé une troisième série de pourparlers sur un

accord bilatéral de sécurité. Le 6 février, lors d'une visite officielle à Oslo, le Président a signé un accord de partenariat stratégique avec la Norvège, qui prévoit une coopération dans les domaines de l'éducation, de la bonne gouvernance, du développement rural, des droits des femmes et de la lutte contre la corruption jusqu'en 2017.

B. Situation sur le plan de la sécurité

14. Au 25 décembre, la Police nationale afghane comptait 148 983 éléments et l'armée nationale afghane comptait 181 950 hommes, par rapport à l'objectif consistant à porter ces effectifs à 152 000 éléments et 195 000 hommes. Dans leur déclaration commune du 12 janvier, les Présidents afghan et américain ont réaffirmé que le renforcement des capacités, notamment grâce à la fourniture accélérée de matériel et d'éléments habilitants, était une priorité fondamentale. La Force afghane de protection civile compte actuellement 13 407 hommes.

15. Le 5 février, le Ministre de l'intérieur a présenté au Conseil international de coordination de la police un avant-projet pour le Ministère et la Police nationale afghane se déroulant sur 10 ans, qui vise à transformer la police et à la faire passer d'une force de sécurité à un service axé sur le maintien de l'ordre et la police de proximité. Conformément à cette stratégie, le 28 janvier, la MANUA et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ont lancé le projet pour une police démocratique, grâce à un financement du Gouvernement néerlandais. Ce projet, qui doit durer trois ans, devrait contribuer à donner aux citoyens les moyens de jouer un rôle actif pour ce qui est de promouvoir la responsabilité de la police et la participation de la population, et mettre l'accent sur la sensibilisation à l'intention des femmes et des enfants dans le cadre du programme plus large « Police e-Mardoni » (police démocratique) du Ministère. Plusieurs activités sont prévues dans ce cadre, à savoir le renforcement des liens entre les groupes d'aide à la famille et les prestataires de soins de santé; un projet de collaboration avec les universités; la fourniture d'une aide aux conseils de femmes policières et un programme d'alphabétisation à l'intention des femmes policières. Du 20 au 29 février, 11 fonctionnaires de haut rang du Ministère de l'intérieur ont effectué un voyage d'étude de 10 jours en Turquie pour observer des initiatives de police de proximité, grâce aux ressources provenant du Fonds d'affectation spéciale pour la loi et l'ordre public en Afghanistan. Le Fonds a permis de continuer de payer les traitements et la rémunération de 138 216 policiers et de 7 430 membres du personnel pénitentiaire. Le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a mené à bien une enquête sur le Fonds, une mesure disciplinaire devant être prise sur la base de ses conclusions. Un résumé du rapport a été distribué aux donateurs.

16. Au 4 février, le programme de développement de la police locale afghane regroupait plus de 20 105 policiers dans 95 sites validés et continue de s'étendre. S'il est vrai que cette initiative en faveur de la sécurité à l'échelon local a contribué à améliorer la stabilité dans certaines régions et à favoriser la réalisation de progrès sur la voie du principe de la responsabilité, la mauvaise application des directives relatives à la vérification des antécédents, au commandement, au contrôle et à la surveillance au niveau local demeure inquiétante. En 2012, la MANUA a relevé 55 incidents, ayant fait 62 victimes civiles (24 morts et 38 blessés), qui ont été attribués à la police locale afghane.

17. L'ONU a continué de surveiller les atteintes à la sécurité touchant ses activités, la mobilité et la sécurité des acteurs civils, en particulier les actes qui entravent la conduite des activités et des programmes des organismes des Nations Unies. Entre le 16 novembre et le 15 février, 3 783 attaques ont été signalées, soit 4 % de moins que durant la même période en 2011-2012 où l'on en avait signalé 3 940. Durant les huit premiers mois de 2012, on a enregistré une diminution de 30 % des attaques par rapport à la même période en 2011. Cette tendance à la baisse a été plus modérée (10 %) au cours du dernier trimestre. Les chutes de neige ayant été moins fortes qu'en 2011/12, on a constaté un niveau de violence plus constant durant l'hiver, au lieu de la réduction drastique habituelle. Depuis le début de 2013 jusqu'au 15 février, on a enregistré une augmentation de 6 % des atteintes à la sécurité par rapport à la même période en 2012.

18. Les provinces situées dans le sud, le sud-est et l'est du pays ont continué d'être les premières touchées par les atteintes à la sécurité, dont la plupart se sont produites dans la province de Nangarhar, à l'est du pays. Une attaque complexe a notamment été lancée contre l'aérodrome de Jalalabad, le 2 décembre. Les affrontements armés et les engins explosifs improvisés ont continué de constituer la majorité des attaques; les affrontements armés entre les insurgés et les forces afghanes ou internationales ont été plus nombreux que lors de la même période en 2011.

19. Les attaques dans le centre de Kaboul (le 6 décembre, un attentat-suicide a grièvement blessé le Directeur général de la Direction nationale de la sécurité, et des attaques complexes ont été perpétrées contre le siège de la Direction générale le 16 janvier et contre la police de la circulation le 21 janvier) ont largement mobilisé l'attention. Il reste que de manière générale, entre le 16 novembre et le 15 février, on a enregistré moins de suicides et d'attaques spectaculaires que lors de la même période en 2011-2012, ce qui peut être attribué en grande partie aux opérations menées avec succès par les forces de sécurité afghanes et internationales. Le 3 février, six candidats présumés à des attentats-suicides ont été arrêtés par les forces de sécurité afghanes à Kaboul. En dehors de la violence liée aux insurgés, la population a continué d'être en butte à diverses sources d'insécurité, dont la criminalité. La colère suscitée par l'enlèvement et l'assassinat de l'enfant d'un commerçant bien connu de Hérat, dont le corps a été retrouvé le 31 janvier, a conduit à des grèves et des manifestations de commerçants exigeant la peine capitale pour les auteurs de ce crime dans un contexte de recrudescence des enlèvements visant les commerçants de la ville.

20. Les installations de l'ONU ont subi des dommages collatéraux lors de deux attaques, dont l'une perpétrée le 16 janvier contre la Direction nationale de la sécurité située à proximité du principal bureau du Service d'action antimines de l'ONU à Kaboul. Le 13 décembre, un engin explosif improvisé a été découvert sur un site de projet des Nations Unies dans la province de Faryab. Le 17 décembre à Kaboul, un véhicule de l'ONU a subi des dommages collatéraux lorsqu'un attentat-suicide a été perpétré contre les locaux d'une entreprise étrangère et, le 29 janvier, un convoi de l'ONU faisant route vers Jalalabad a essuyé des tirs d'armes légères dans la province de Kaboul.

C. Coopération régionale

21. Le 6 février, la quatrième réunion officielle des représentants de haut niveau du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan s'est tenue à Bakou. Des plans d'exécution ont été adoptés pour les six mesures de confiance dans les domaines suivants : lutte contre les stupéfiants; lutte antiterroriste; possibilité de commerce, d'échanges et d'investissement (regroupement de deux mesures en novembre 2012); infrastructure régionale; éducation; et gestion des catastrophes. Il reste tout de même à apporter quelques ajustements. Les participants ont souligné qu'il fallait s'attacher à préserver la dimension politique du processus d'Istanbul et indiqué que la prochaine réunion ministérielle se tiendrait le 26 avril, à Almaty.

22. Les 11 et 12 décembre, la septième réunion au sommet entre les Présidents de l'Afghanistan, du Pakistan et de la Turquie s'est tenue à Ankara. Les participants ont réaffirmé leur volonté d'intensifier la coopération entre les trois pays en vue d'appuyer les efforts de réconciliation et de paix dirigés et pris en main par les Afghans et la nécessité de s'attaquer aux problèmes de sécurité dans la région. Les 6 et 7 février, le Président afghan a participé à la douzième session du Sommet de l'Organisation de la coopération islamique au Caire. À cette occasion, il a engagé les membres de l'Organisation à condamner les actes de terrorisme commis au nom de la religion et l'utilisation des mosquées et des madrasas pour propager l'extrémisme. Dans son communiqué final, l'Organisation s'est déclarée favorable à un processus de paix dirigé et pris en main par les Afghans.

23. Le Gouvernement pakistanais a apporté un soutien concret aux efforts de paix et de réconciliation afghans. Le 18 janvier, à l'issue d'une réunion entre l'Afghanistan, le Pakistan et les États-Unis, il a été annoncé que tous les Taliban afghans détenus au Pakistan seraient prochainement libérés à titre de mesure de confiance. Le 14 février, un porte-parole du Ministère pakistanais des affaires étrangères a annoncé que le Pakistan avait libéré 26 Taliban afghans. Il n'y a pas eu d'autres informations annonçant de nouvelles libérations. Bien que le Gouvernement afghan soutienne ce principe, la libération de prisonniers suscite des controverses au sein de la société civile, car aucun suivi n'est prévu et on ne sait rien de l'endroit où se trouvent les anciens détenus ni des activités qu'ils mènent. Lors de la réunion qui s'est tenue en février entre l'Afghanistan, le Pakistan et le Royaume-Uni, il a été convenu de consulter le Haut Conseil pour la paix avant de procéder à d'autres libérations à l'avenir.

24. Mon Représentant spécial a continué de mettre l'accent sur l'appui à la coopération régionale. Les 18 et 19 janvier, il a participé à un dialogue politique régional à Abou Dhabi, organisé par les Gouvernements de l'Afghanistan et des Émirats arabes unis, avec le concours de la Norvège. Les participants ont échangé leurs vues sur la stabilité en Afghanistan dans le contexte régional, en se concentrant sur la transition, la paix et la réconciliation, les élections et la lutte antiterroriste.

III. Droits de l'homme

25. Le 9 décembre, la MANUA a publié un rapport intitulé « Still a long way to go: implementation of the Law on Elimination of Violence against Women in Afghanistan », qui se fonde sur des renseignements recueillis dans 22 provinces

entre octobre 2011 et septembre 2012 et qui fait le point sur les progrès enregistrés et les difficultés rencontrées dans l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes en Afghanistan. Bien que les procureurs et les tribunaux aient de plus en plus invoqué la loi dans différentes affaires, de manière générale, le taux d'application demeure faible. Dans 16 provinces, 479 cas de violence contre les femmes avaient été signalés à la police et aux procureurs, dont 163 ont débouché sur une inculpation, la loi ayant été invoquée dans 72 de ces affaires. Au total, 52 condamnations avaient été prononcées, soit 72 % contre 34 % l'année précédente.

26. La protection des militants des droits des femmes est demeurée une source de grave préoccupation. Le 9 décembre, la Directrice adjointe du Département de la condition féminine de la province de Laghman a été tuée dans une attaque ciblée; c'était la deuxième fois que la titulaire de ce poste était tuée en cinq mois. Le 15 janvier, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont signé un mémorandum d'accord en vue de mettre en place un système d'orientation pour le traitement des victimes de la violence sexiste et la prestation de soins à celles-ci. Les activités prévues au titre de ce programme, le premier du genre en Afghanistan, comprennent une étude qui sera réalisée dans six provinces sur les procédures appropriées en matière de prise en charge et de traitement, la formation du personnel de santé dans toutes les 34 provinces d'ici à la fin de 2014 et la mise en œuvre d'un projet pilote d'assistance centralisée dans les hôpitaux des provinces de Kaboul, Bamyan et Nangarhar.

27. Le 20 janvier, la MANUA a publié son rapport intitulé « Treatment of conflict-related detainees in Afghan custody: one year on » (Traitement des personnes détenues pour faits liés au conflit dans les centres de détention afghans : un an plus tard), qui montre, sur la base d'entretiens réalisés avec 635 détenus dans 89 établissements afghans situés dans 30 provinces, que la torture continuait d'être pratiquée dans de nombreux établissements malgré les efforts entrepris par le Gouvernement et les partenaires internationaux, en particulier la FIAS. Plus de la moitié des détenus interrogés avaient subi des mauvais traitements ou la torture, notamment dans 34 établissements relevant de la police et de la Direction nationale de la sécurité. Le 22 janvier, le Président a dépêché une délégation pour enquêter sur les préoccupations suscitées. Le 11 février, la délégation a annoncé que presque 48 % des détenus interrogés avaient subi des actes de torture et des mauvais traitements au moment de leur arrestation et des enquêtes menées par la police et les agents de la sécurité nationale, tandis que deux tiers n'avaient pas eu accès à un avocat. Le 16 février, le Président a pris un décret portant application des 11 recommandations de la délégation en vue de prévenir la torture et les mauvais traitements dans les centres de détention.

28. Le 19 février, la MANUA a publié son rapport annuel de 2012 sur la protection des civils en période de conflit armé, dans lequel étaient recensés 2 754 morts et 4 805 blessés parmi les civils, soit une baisse de 4 % du nombre de victimes civiles par rapport à 2011 – la première réduction en six ans. Ce chiffre tenait compte d'une baisse de 12 % du nombre de tués parmi les civils. Les éléments hostiles au Gouvernement étaient responsables de 2 179 morts et de 3 952 blessés parmi les civils, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2011. Les forces progouvernementales étaient responsables de 316 morts et de 271 blessés, soit une

baisse de 46 % par rapport à 2011. Dans l'ensemble, 81 % des victimes étaient imputables aux éléments hostiles au Gouvernement et 8 % aux forces progouvernementales, la responsabilité des 11 % restants n'ayant pas pu être attribuée à l'un ou l'autre camp. Le nombre de femmes et de filles tuées et blessées a augmenté de 20 % en 2012, se situant à 864 victimes (301 morts et 563 blessés). La protection des civils se ressent d'autres facteurs, notamment le fait que les éléments hostiles au Gouvernement prennent de plus en plus pour cibles des sites civils et la prolifération manifeste des groupes armés illégaux, y compris des milices progouvernementales, en particulier dans le nord et le nord-est du pays.

29. Du 1^{er} novembre au 31 janvier, la MANUA a recensé 472 morts et 1 063 blessés parmi les civils, soit une baisse de 7 % par rapport à la même période l'année précédente. Ces chiffres représentaient une baisse de 17 % du nombre de morts et aucun changement s'agissant du nombre de blessés. Les éléments hostiles au Gouvernement étaient responsables de 81 % et les forces progouvernementales de 7 % du nombre de civils tués et blessés. Il était impossible d'attribuer les 12 % restants à l'un ou l'autre camp; il s'agissait essentiellement de civils victimes d'échanges de coups de feu pendant des engagements au sol, de bombardements transfrontières ou de restes explosifs de guerre.

30. Du 1^{er} novembre au 31 janvier, l'équipe spéciale de pays sur le suivi et la communication d'informations concernant les enfants en période de conflit armé, conduite par l'ONU, a recueilli 166 cas de violation grave des droits des enfants, qui ont notamment causé 79 morts et 192 blessés parmi les enfants, chiffres qui ont été vérifiés. La plupart des cas se sont produits dans les régions du sud et de l'est du pays. Le Ministère des affaires étrangères a exprimé son ferme appui à la mise en œuvre du plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs et de ses annexes relatives au meurtre et à la mutilation des enfants et à la violence à leur encontre, et s'est notamment engagé à réunir le Comité directeur interministériel et le Groupe de travail technique sur les enfants et le conflit armé.

31. Le 13 février, la deuxième phase du Dialogue du peuple afghan pour la paix, initiative conduite par la société civile et bénéficiant de l'appui de la MANUA, a été lancée. Elle vise à recueillir les vues des citoyens sur les facteurs locaux à l'origine du conflit et à trouver des moyens locaux de favoriser une paix durable. Plus de 200 tables rondes réunissant quelque 4 000 Afghans des 34 provinces du pays devraient se tenir au cours des 10 prochains mois.

IV. Application du processus de Kaboul et cohérence de l'aide

32. Le Gouvernement et ses partenaires internationaux ont poursuivi la mise en œuvre et le suivi des engagements pris à la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan, tenue le 8 juillet 2012. Afin de progresser, les discussions ont porté sur la définition des objectifs concernant les principaux éléments du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo qui doivent être réalisés avant la tenue de la réunion des hauts responsables en juillet.

33. Le 12 février, le Conseil commun de coordination et de suivi a approuvé quatre autres programmes prioritaires nationaux (bonne gouvernance; eau et ressources naturelles; production agricole globale nationale et développement des

marchés; et approvisionnement énergétique national), portant ainsi le nombre total de programmes approuvés à 20 sur 22.

34. Après une intense action, le Conseil a également approuvé la politique de gestion de l'aide, qui est un important engagement pris par la communauté internationale à Tokyo. Cette politique offre un cadre quinquennal pour réaliser le plan d'action pour l'efficacité de l'aide, conformément au New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles, conclu au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, tenu à Busan (République de Corée), et porte sur l'alignement sur les priorités du Gouvernement, le respect de l'enveloppe budgétaire et les barèmes de traitement parallèles de la fonction publique. L'ONU et la Banque mondiale se sont engagées à aligner le traitement des agents de l'État actuellement payés grâce à leurs fonds sur un barème gouvernemental convenu pour l'assistance technique nationale. Cet alignement graduel des traitements touchera 6 000 à 7 000 agents et s'étalera sur les prochaines deux à trois années dans le cadre du Programme de renforcement des capacités axé sur les résultats, initiative visant à accroître les capacités du Gouvernement à long terme.

35. Pour plus de transparence et de responsabilité, des représentants d'organisations de la société civile ont été invités à siéger au comité technique et au comité directeur du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. La MANUA a poursuivi son appui à la société civile en organisant une série d'ateliers à Kandahar et Jalalabad sur la participation à la concertation politique et sur la planification et la mise en œuvre du développement. Face aux préoccupations suscitées par les effets potentiels du processus de transition sur les femmes, l'équipe de pays des Nations Unies étudie le meilleur moyen d'assurer systématiquement le suivi et la communication d'informations concernant les engagements relatifs à l'égalité des sexes figurant dans la Déclaration de Tokyo et le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

36. En décembre, l'équipe de pays des Nations Unies a approuvé un cadre d'orientation pour les modalités régissant les demandes adressées à l'ONU pour prendre le relais des activités menées précédemment par les équipes provinciales de reconstruction. L'accent y est mis sur le rôle directeur des Afghans, principe essentiel de la transition, les demandes étant examinées au cas par cas. Il faut notamment, comme critères à satisfaire, que la demande provienne du Gouvernement afghan, que les activités s'inscrivent dans le cadre des priorités et programmes nationaux afghans convenus, dont la politique de gestion de l'aide, et les renforcent et qu'elles soient conformes aux mandats et priorités des Nations Unies et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et y contribuent. Les organismes des Nations Unies concernés doivent être en mesure d'apporter l'aide dans le respect des principes humanitaires et de développement établis.

37. Le 13 février, la deuxième réunion annuelle des responsables des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Afghanistan et les ministères afghans a été coprésidée par le Ministre des affaires étrangères et mon Représentant spécial. À cette réunion, a été confirmée une réorientation des relations dans le cadre de la transition et de la décennie de transformation (2015-2024). Le Ministre des affaires étrangères, Zalmay Rassoul, a indiqué que l'Afghanistan attendait des Nations Unies non pas un engagement moindre, mais différent. Dans l'exercice de ses bons offices, l'ONU devrait évoluer de son rôle traditionnel vers la prestation

d'un appui technique plus important aux processus politiques conduits par les Afghans et le renforcement des institutions afghanes. Il demeurerait indispensable que le système des Nations Unies s'attache à assurer la cohérence du développement, la poursuite de l'intégration et le renforcement de l'unité d'action.

38. Du 22 janvier au 2 février, le Fonds monétaire international a entrepris une mission d'examen à Kaboul. Des éléments de cet examen, en particulier le renforcement de la supervision bancaire et les réformes, sont au cœur du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. Parmi les principales mesures que le Gouvernement doit mettre en œuvre avant la réunion du Conseil d'administration du Fonds en avril, figure la présentation à l'organe législatif des lois sur les services bancaires, le blanchiment de capitaux et la taxe sur la valeur ajoutée. Cette dernière, représentant 2 % à 3 % du produit intérieur brut, devrait contribuer considérablement au budget de l'État.

V. Gouvernance et état de droit

39. Le 8 janvier, la nomination de 60 gouverneurs de district et 17 gouverneurs adjoints de province a été annoncée. Plus de la moitié des 364 gouverneurs de district et 32 des 34 gouverneurs adjoints de province ont été choisis dans le cadre d'une procédure de recrutement au mérite. Dans la dernière série de nominations, figurait la première femme gouverneur de district du pays, Sayara Shakeeb Sadat, nommée à la tête du district de Faizabad, dans la province de Jawzjan.

40. Le 11 décembre, le Forum supranational de coordination de la gouvernance a examiné la mise en œuvre du programme prioritaire national de gouvernance locale. Coprésidé par la Direction indépendante de la gouvernance locale et la MANUA, cet examen, auquel ont participé les Ministères des finances, de l'économie, de l'urbanisation, du relèvement rural et du développement rural et les donateurs, a notamment porté sur les ruptures éventuelles d'aide en raison de la clôture des activités des équipes provinciales de reconstruction. La Direction a dévoilé un logiciel permettant d'afficher des informations concernant les produits, les ressources et les besoins en capacités du programme prioritaire, logiciel qui, actuellement, fait l'objet de réglages et recueille des données. S'agissant des deux programmes prioritaires nationaux dont la mise au point n'est pas encore achevée, le nouveau projet de programme sur le droit et la justice pour tous a été distribué le 9 janvier, tandis que le programme sur la transparence et la responsabilité se révèle être plus problématique, les donateurs s'inquiétant des progrès accomplis dans la lutte contre la corruption. Quatre mesures convenues devront être appliquées avant qu'il ne soit approuvé : la vérification des biens des hauts responsables; l'adoption de la loi sur l'audit; l'adoption de la loi sur l'accès à l'information; et la simplification des permis de construction.

41. Le 7 février, l'Office de contrôle et de lutte contre la corruption a publié, de concert avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), une enquête sur les modes et tendances récents de la corruption en Afghanistan. Le montant total des pots-de-vin versés à des agents de l'État en 2012 était estimé à 3,9 milliards de dollars des États-Unis, soit une augmentation de 40 % en termes réels depuis la publication de la précédente enquête en 2009. La moitié des 6 700 Afghans interrogés (dont 42 % de femmes) ont déclaré avoir versé des pots-de-vin à des agents de l'État.

42. Le 5 février, le chef de la Direction centrale des prisons a signé 99 directives opérationnelles visant à garantir une bonne gestion des prisons. Les 20 et 21 février, le Groupe des femmes du Groupe de travail sur la réforme du droit pénal a organisé, avec le concours d'ONU-Femmes et de la MANUA, un atelier de deux jours sur les questions relatives aux femmes dans la réforme du Code pénal et sur une meilleure représentation des femmes au sein du Groupe de travail. Sous les auspices du Groupe de travail sur les prisons, qui bénéficie de l'appui de la MANUA, les Ministères de l'intérieur et de la santé publique ont conclu un mémorandum d'accord portant transfert de la responsabilité de la prestation des services de santé dans les prisons au Ministère de la santé publique afin d'assurer que les compétences requises soient mises à disposition pour fournir les soins de santé aux détenus.

VI. Développement et aide humanitaire

43. Le 23 janvier, une réunion ministérielle quadripartite des Gouvernements afghan, iranien et pakistanais avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est tenue à Abou Dhabi sur l'application de la Stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans en vue des rapatriements librement consentis, d'une réintégration durable et de l'offre d'une aide aux pays hôtes. La Stratégie a été examinée dans le contexte de mon cadre conceptuel visant à mettre fin au déplacement de populations au lendemain de conflits, mis en œuvre à titre de projet pilote en Afghanistan. Une stratégie de mobilisation de ressources élaborée par le Gouvernement et l'ONU a été également arrêtée. Le rapatriement librement consenti de quelque 95 000 Afghans en 2012 représentait une augmentation de 39 % par rapport à 2011. Le pilier de la Stratégie relevant de l'Afghanistan vise à renforcer les liens entre l'aide humanitaire et l'aide au développement. Avec le concours du HCR, le Gouvernement afghan s'emploie en priorité à élaborer une politique nationale relative aux déplacés, qui vise à protéger et aider ces derniers, à trouver des solutions durables et à prévenir tout nouveau déplacement de populations.

44. Près de 3 millions de réfugiés afghans continuent de vivre en République islamique d'Iran et au Pakistan, créant ainsi l'une des situations de réfugiés de longue date les plus importantes dans le monde. Parmi les obstacles à un retour durable, on peut citer l'insécurité et le manque d'accès aux services de base, aux soins de santé, à l'éducation et à des moyens de subsistance. Les 7 et 8 décembre, à Lahore, les Gouvernements afghan et pakistanais sont convenus de proroger pour six mois les cartes d'enregistrement prouvant le statut de réfugié. Les 15 et 16 janvier, lors d'une réunion tripartite avec le Gouvernement afghan et le HCR, tenue à Téhéran, le Gouvernement iranien a présenté des moyens novateurs pour encourager davantage de réfugiés à retourner chez eux. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays en raison du conflit s'élève à 500 000, dont 85 % ont été déplacées entre 2010 et 2012. Plus de 94 000 personnes ont été nouvellement déplacées en 2012.

45. Une deuxième vaste campagne de vaccination menée par les partenaires humanitaires, avec l'appui du Ministère de la santé, s'est achevée en décembre 2012. Elle a permis à ce jour de prévenir jusqu'à 40 000 cas de rougeole et d'éviter quelque 2 000 décès. La couverture vaccinale a été généralement bonne, quelque

94 % des enfants visés ayant été touchés, même si dans 86 districts la couverture était inférieure à 80 % en raison de l'insécurité.

46. Le plan d'action humanitaire commun 2013, publié le 14 décembre, a fait de la protection des civils la priorité absolue, suivie de la réduction de la mortalité et de la morbidité, de l'aide aux déplacés, aux rapatriés et aux communautés d'accueil et du rétablissement des moyens de subsistance pour les personnes les plus vulnérables. Selon une évaluation des besoins et l'indice de vulnérabilité, les provinces de Kandahar, Helmand, Nangarhar, Ghazni et Kounar étaient les plus nécessiteuses. Accroître l'accès à l'aide humanitaire et son acheminement dans le sud et l'est du pays a été et continuera d'être un objectif majeur en 2013. Le financement général de l'aide humanitaire à l'Afghanistan a baissé de 50 % de 2011 à 2012, et l'appel global n'a mobilisé que 48 % des besoins recensés. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a été réactivé au début de 2013 afin de fournir des ressources aux acteurs capables de parvenir aux personnes touchées par le conflit qui ont des besoins graves. L'objectif de financement est de 10 à 15 millions de dollars pour 2013, le solde d'ouverture en janvier étant de 5,9 millions de dollars.

47. Les opérations coordonnées par le Service de la lutte antimines des Nations Unies ont permis de déminer 235 champs de mines au cours de la période considérée, permettant ainsi de livrer à usage productif 20 kilomètres carrés de terre. Vingt et une autres localités ont été déminées, ce qui a eu un effet positif pour 46 000 civils afghans. Le Service de la lutte antimines et d'autres acteurs de la lutte antimines ont commencé à collaborer avec le Gouvernement à l'élaboration d'une loi sur la lutte antimines en janvier.

48. Les six prochains mois auront une importance cruciale pour l'éradication de la poliomyélite, l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite étant convaincue que la circulation du virus pouvait être interrompue si le plan d'action national d'urgence était mis en œuvre. Un engagement plus étroit aux côtés des communautés, une meilleure collecte des données et le repérage des enfants qui n'ont pu être touchés faute d'accès ont engendré une baisse régulière du nombre d'enfants non vaccinés. L'Afghanistan a enregistré 37 cas de poliomyélite en 2012, contre 80 en 2011. La découverte de deux cas en décembre ainsi que le dépistage du poliovirus sauvage dans l'est et le sud-est du pays et du poliovirus d'origine vaccinale dans le sud ont amené le Ministère de la santé publique à lancer des campagnes d'intervention en décembre et janvier, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'OMS. La première équipe spéciale interministérielle, l'un des principaux mécanismes de contrôle recommandé dans le plan d'action d'urgence, s'est réunie le 11 décembre. Du 10 au 12 février, ont eu lieu les premières journées de vaccination à l'échelon local de l'année.

49. Le 1^{er} janvier, l'Agence nationale afghane de protection de l'environnement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont lancé un concept de projet d'adaptation aux changements climatiques, l'une des initiatives les plus importantes à bénéficier de l'appui du Fonds pour les pays les moins avancés. Ce projet vise à renforcer la résilience des populations dans les provinces de Panjshir, Balkh, Orozgan et Hérat en établissant une corrélation entre l'adaptation aux changements climatiques, les moyens de subsistance et l'atténuation des risques de catastrophe. À l'échelle nationale, l'Agence nationale de protection de l'environnement a bénéficié d'un appui pour élaborer une stratégie d'adaptation aux changements climatiques. Par ailleurs, la conception d'un système national de zones

protégées en Afghanistan, ayant pour but de préserver la biodiversité et de renforcer les fonctions et la résilience des écosystèmes dans des zones d'importance écologique, est en cours.

VII. Lutte contre les stupéfiants

50. D'après les résultats préliminaires de l'évaluation des risques liés à l'opium réalisée en 2013 pour le sud, l'ouest, le centre et l'est du pays par le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et l'ONUDC, la culture du pavot a augmenté pour la troisième année consécutive. Les provinces de Helmand, Kandahar, Farah, Orozgan, Nangarhar, Ghor, Zaboul et Kapisa, qui représentent l'essentiel des surfaces cultivées, ont enregistré une augmentation alors qu'on s'attend à une baisse à Hérat et que la situation n'a guère changé dans les provinces de Deykandi, Nimroz, Badghis, Laghman, Kounar et Kaboul. Les provinces de Ghazni, Khost, Logar, Paktika, Paktya, Panjsher, Parwan, Wardak et Nouristan sont restées exemptes de pavot. L'évaluation pour les provinces du nord sera publiée plus tard, les saisons des semis et des récoltes étant différentes.

51. Pour lutter contre le trafic des précurseurs, un nouveau groupe de travail régional sur le renseignement a été créé en vue d'analyser les affaires de trafic, de déterminer les tendances et de recommander des mesures correctives. Du 21 au 23 janvier, le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale à Almaty a accueilli une réunion à laquelle ont participé des experts de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et de l'ONUDC. La réunion a porté en particulier sur la saisie, en 2012, de 11 tonnes d'anhydride acétique en Afghanistan, affaire au cours de laquelle les agents des pays visés ont collaboré pour identifier les réseaux et les circuits d'approvisionnement.

52. Le 25 janvier, s'est tenue à Bakou une réunion sur les mesures de renforcement de la confiance en matière de lutte contre les stupéfiants du Processus d'Istanbul, dont le plan de mise en œuvre a été par la suite approuvé à la réunion des responsables de haut niveau. Le 30 janvier, le Mécanisme de surveillance de la lutte contre les stupéfiants du Conseil commun de coordination et de suivi s'est réuni et a approuvé l'examen et l'analyse des programmes prioritaires nationaux. Il a été convenu que le Mécanisme travaillerait en étroite collaboration avec les responsables des modules des programmes pour affiner les critères proposés pour la lutte contre les stupéfiants et veiller à leur prise en compte dans tous les programmes.

VIII. Appui à la Mission

53. Le 24 décembre, le budget 2013, d'un montant de 196 231 400 dollars (représentant une réduction de 18,7 % par rapport à celui de 2012), a été approuvé par la Cinquième Commission. Un crédit de 191 815 700 dollars a été ouvert pour couvrir la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'Organisation évaluera au cours de l'année dans quelle mesure le solde pourra être libéré. Fin décembre 2012, 631 postes (95 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et 550 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national) avaient été supprimés conformément aux réductions budgétaires, dont bon nombre du fait de la fermeture des neuf bureaux provinciaux. Un deuxième examen global de l'appui à la Mission portera

sur les effectifs et les structures d'appui dans tout le pays. À l'heure actuelle, les taux de vacance de postes se situent à 5 % (14 % pour le personnel recruté sur le plan international et 2 % pour le personnel recruté sur le plan national).

54. Le 11 décembre, le Bureau d'appui commun de Koweït a été lancé en application de la stratégie globale d'appui aux missions, qui met l'accent sur le renforcement de la coopération entre les missions d'une même zone géographique. Les locaux de Koweït sont utilisés par la MANUA et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour assurer un appui à distance en matière de gestion financière et des ressources humaines. En outre, au niveau local, la MANUA a signé des accords de partage des coûts d'un montant d'environ 9 millions de dollars avec des organismes, fonds et programmes en vue de consolider les opérations des Nations Unies en Afghanistan. Le plus important, d'un montant de 7 millions de dollars, était un accord de prestation de services communs conclu avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Organisation mondiale de la Santé, qui partagent les locaux du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan de Kaboul.

55. Le 30 janvier, la MANUA a inauguré le nouveau complexe de son bureau régional de Bamyân. Tous les membres du personnel de la MANUA vivent maintenant dans des complexes conformes aux Normes minimales de sécurité opérationnelle des Nations Unies dans des logements fournis par la Mission. Soucieuse de renforcer la sécurité du bureau régional de Kunduz, la MANUA a engagé des pourparlers préliminaires avec les représentants des Gouvernements afghan, allemand et néerlandais sur l'utilisation de locaux sécurisés préexistants.

IX. Observations

56. La période considérée a vu la mise en place de conditions propices au bon déroulement de la transition, à la fois sur les plans politique et économique et en matière de sécurité, afin d'atteindre les objectifs fixés pour 2014. Ces efforts permettront d'asseoir à l'avenir la stabilité de l'Afghanistan, avec ses dirigeants élus et de solides institutions à même de fournir les services voulus à la population. Les relations entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale évoluent inévitablement et il est indispensable que des engagements réciproques continuent d'être pris dans un souci de cohérence et pour créer un climat de confiance. L'Organisation des Nations Unies a elle aussi commencé d'examiner le rôle qui lui revient à l'appui des aspects civils de la transition et pour contribuer aux efforts déployés en vue de promouvoir la stabilité et le développement après 2014.

57. Seule la paix permettra à l'Afghanistan de renouer avec la stabilité, la croissance et la prospérité auxquelles sa population aspire et qu'elle mérite. Il faut toutefois que les attentes en matière de réconciliation restent réalistes. Après 30 ans de conflit, il est inévitable qu'il y ait des revers et des quiproquos. Pour porter ses fruits, le processus doit être dirigé et maîtrisé par les Afghans, avec cohérence et de manière coordonnée. Au cours des derniers mois, le Gouvernement a adopté une voie plus formelle, centrée sur le Haut Conseil pour la paix, en acceptant les Taliban comme interlocuteurs. La MANUA continue de promouvoir l'adoption de mesures de confiance à l'appui des efforts du Gouvernement, notamment en offrant un appui

au Conseil et au moyen de la coopération régionale, de la communication sur le régime des sanctions et de la facilitation d'un dialogue ouvert à tous en Afghanistan sur l'avenir, et ce dans l'ensemble du pays.

58. L'appui du Pakistan aux efforts de paix est bienvenu et le renforcement de la coopération régionale dans son ensemble revêtira une importance cruciale pour la viabilité de la situation à long terme et la stabilité. La qualité des relations entretenues par l'Afghanistan avec ses voisins sera de plus en plus déterminante puisque les autres acteurs internationaux seront progressivement moins présents. Des progrès ont continué d'être réalisés dans le cadre du Processus d'Istanbul avec l'approbation de plans en vue de l'application de six mesures de confiance. L'Organisation des Nations Unies est impliquée dans chacune de ces initiatives et participe aux groupes techniques correspondants.

59. Les dirigeants politiques de l'Afghanistan devront prendre dans un avenir proche des mesures d'une importance cruciale, qui donneront le ton des prochaines élections et en établiront le cadre. Un des engagements les plus importants pris par le Gouvernement au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo a trait à la mise au point dans les délais prévus d'un cadre électoral crédible, au terme d'un processus transparent et participatif. Il importe à cet égard que soit adoptée une législation électorale. C'est avec préoccupation que je constate les risques actuels de blocage législatif, étant donné qu'il est urgent d'instaurer un climat de certitude politique et de mener à bien sans tarder les activités de planification et les préparatifs nécessaires. Il est important pour la légitimité du processus que ce que l'on pourrait appeler les « règles du jeu » emportent l'adhésion d'une large majorité avant le scrutin, et j'encourage toutes les parties prenantes afghanes à participer, dans un esprit constructif. L'indépendance, les capacités et la neutralité des organes de gestion des élections et de règlement des différends, et la manière dont elles seront perçues, constitueront un véritable test en ce qui concerne l'acceptation par tous des résultats finaux. Dans l'immédiat, la nomination d'un nouveau président à la tête de la Commission électorale indépendante à la fin du mandat de celui qui est encore en exercice et le processus consultatif engagé pour parvenir à une décision à ce sujet revêtiront une importance cruciale. Il est aussi indispensable que l'Afghanistan respecte l'obligation qui lui est faite par la Constitution et la communauté internationale de garantir la participation des femmes aux élections, en tant qu'électorales et candidates.

60. Le projet e-taskera représente un important processus national que la communauté internationale doit appuyer et qui peut contribuer utilement aux préparatifs électoraux. Comme les anciennes cartes d'électeurs seront encore en circulation et que de nouvelles cartes doivent aussi être délivrées, et étant donné que le projet ne sera probablement pas achevé avant les élections de 2014, il est peu réaliste de compter sur une amélioration significative du recensement des électeurs pour ces élections. Pour en assurer le bon déroulement et faire en sorte que leurs résultats soient acceptés, il faut désormais davantage mettre l'accent sur d'autres préparatifs d'ordre technique, notamment l'amélioration du régime électoral et de la prévention et de la répression des fraudes, sans toutefois perdre de vue la nécessité de promouvoir une vaste participation sans exclusive. D'un point de vue politique, le processus décisionnaire concernant l'enregistrement des électeurs nuit à l'image de la Commission électorale indépendante. Il est essentiel que soient reconnues et respectées la séparation des pouvoirs et les responsabilités confiées aux diverses institutions.

61. Le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo est gage de cohérence et de coordination des activités entre le Gouvernement et la communauté internationale. Au cœur de ces engagements se trouvent non seulement la tenue d'élections ouvertes à tous dans la transparence, mais aussi la réalisation par tous les Afghans de leurs droits, en particulier en ce qui concerne les femmes et les enfants, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, notamment l'amélioration par tous de la transparence et de la définition des responsabilités dans le domaine financier. L'Organisation des Nations Unies reste attachée au renforcement des capacités institutionnelles en Afghanistan pour permettre au pays d'atteindre ces objectifs et de remplir ces obligations. Je me félicite de l'approbation conjointe de la politique de gestion de l'aide et de quatre nouveaux programmes nationaux prioritaires, qui doivent permettre d'allouer de manière plus rationnelle les ressources des donateurs et d'améliorer la conception des activités de programme, notamment celles de l'Organisation des Nations Unies, en les alignant sur les priorités nationales. Les travaux du Mécanisme de suivi de la lutte contre les stupéfiants dans le cadre des programmes prioritaires nationaux sont importants pour mieux contrôler ce fléau de manière transversale. Il faut protéger les victoires remportées par les femmes au cours de la dernière décennie en Afghanistan et les consolider pour promouvoir un développement politique, économique et social durable. Je soutiens donc les efforts déployés pour évaluer de manière systématique les retombées de l'application du Cadre pour les femmes.

62. Je me félicite qu'une réunion de hauts responsables doive se dérouler à Kaboul le 3 juillet pour examiner les progrès réalisés sur la voie des engagements pris à Tokyo. Le Gouvernement et la communauté internationale devront redoubler d'efforts pour sortir de la phase de l'orientation et passer au traitement des problèmes de fond et à l'obtention de résultats difficiles. J'attends avec impatience de voir les premiers pas accomplis d'ici à juillet par rapport aux objectifs ambitieux fixés dans le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo. Veiller à la bonne exécution du programme de réforme du Fonds monétaire international exigera des efforts de la part de l'ensemble du Gouvernement. Les deux autres programmes prioritaires nationaux, sur la justice et sur la transparence et la définition des responsabilités, doivent être menés à bien pour mettre un terme à la corruption ambiante qui menace de mettre en lambeaux le tissu politique, institutionnel et social. L'adoption de mesures audacieuses pour renforcer le secteur de la justice est essentielle pour le succès du programme de gouvernance global décrit dans le Cadre.

63. On peut se réjouir que pour la première fois en six ans, le nombre de victimes civiles ait diminué, mais le coût humain du conflit reste inacceptable. La recrudescence marquée des attaques perpétrées par des éléments hostiles au Gouvernement qui visent délibérément les civils dont ils croient qu'ils le soutiennent, les attaques aveugles dans les lieux publics et le recours à des enfants pour des attentats-suicides constituent de graves violations du droit international. Le Gouvernement a réagi rapidement et de manière constructive au rapport de la MANUA sur la torture et le mauvais traitement des prisonniers. Il importe maintenant de donner suite au décret portant sur l'application des recommandations de la mission d'établissement des faits dépêchée par le Président pour mettre fin à ces pratiques. Des progrès ont aussi été accomplis dans l'application de la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, même s'il reste encore énormément à faire.

64. L'Afghanistan connaît une crise humanitaire prolongée. Le conflit, les catastrophes naturelles, la pauvreté chronique et le sous-développement restent des menaces constantes. Le nombre de personnes déplacées à cause du conflit est en augmentation, la plupart des réfugiés qui sont revenus en Afghanistan continuent d'avoir besoin d'une assistance humanitaire et les catastrophes naturelles touchent des centaines de milliers d'Afghans chaque année. L'acheminement de l'aide humanitaire est très difficile. Les répercussions économiques de la transition pourraient mettre à encore plus rude épreuve la population, pourtant extrêmement vulnérable déjà, alors que les financements humanitaires s'amenuisent rapidement. Il est essentiel d'élargir l'accès de la population aux mesures d'aide et aux services et d'obtenir le soutien continu des donateurs pour répondre aux besoins présents et futurs sur le plan humanitaire.

65. Les coupes budgétaires de l'an passé ont eu des répercussions significatives sur la Mission et sa capacité de mener à bien toutes les tâches et activités qui lui ont été confiées. Des méthodes de travail novatrices et plus souples sont mises au point pour que la MANUA puisse maintenir son influence lorsqu'elle ne sera plus présente sur le terrain de manière permanente, par exemple en organisant des missions conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies et en mobilisant des fonds pour mener des activités de sensibilisation sur la paix et la réconciliation à l'échelon local. Parmi les autres mesures envisageables, on peut citer la colocalisation du personnel de la MANUA avec d'autres organismes ou avec les autorités locales, la multiplication des missions effectuées par la route si les conditions de sécurité le permettent et l'utilisation des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies. Il faut toutefois reconnaître que c'est dans son réseau infranational et son rayonnement politique que réside le seul avantage comparatif de la MANUA. La fermeture de neuf bureaux provinciaux lui complique la tâche pour maintenir des contacts avec les autorités locales et la société civile et l'empêche de mener à bien les tâches qui lui ont été confiées à titre prioritaire, et notamment d'encourager la collaboration entre les autorités centrales et locales pour vérifier rapidement les allégations de violations des droits de l'homme, de contribuer au règlement des conflits, de renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux locaux et de jouer son rôle en matière d'alerte rapide sur le plan humanitaire.

66. Je recommande que le mandat de la MANUA, qui arrive à expiration le 23 mars 2013, soit renouvelé pour une nouvelle période de 12 mois. La Mission continue de jouer un rôle important dans le cadre de l'appui fourni à l'Afghanistan par la communauté internationale et ses activités opérationnelles répondent aux impératifs du processus de transition et aux principaux rôles qui lui ont été assignés dans le cadre de son mandat. Ses priorités restent l'offre de bons offices et l'ouverture politique à l'appui des processus politiques sous direction afghane, y compris à l'échelle régionale, les droits de l'homme et la cohérence des activités de développement, l'accent étant mis sur l'importance de la responsabilité mutuelle. Alors que s'ouvre le dialogue sur la présence de l'Organisation des Nations Unies et les arrangements de travail après 2014, ces priorités seront sans doute un facteur essentiel de stabilité et de viabilité tout au long de la décennie de la transformation (2015-2024). Compte tenu de la pauvreté chronique du pays et des risques de catastrophe naturelle, aggravés par l'instabilité et la volatilité de la situation sur le plan de la sécurité, l'action humanitaire de l'Organisation des Nations Unies restera d'une importance critique dans un avenir proche. Tels seraient à l'avenir les

domaines d'activité prioritaires de l'Organisation des Nations Unies, mais elle doit pouvoir compter sur des ressources suffisantes et être dotée d'une présence réelle dans le pays.

67. La Mission sera inévitablement amenée à changer son mode d'opérations pendant le processus de transition qui doit conduire à une plus grande maîtrise de la situation par les autorités afghanes, à une amélioration des capacités institutionnelles et à une moindre présence des autres acteurs internationaux. Cette évolution doit s'accompagner d'un resserrement des liens entre la Mission intégrée et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Je tiens à souligner que l'Organisation des Nations Unies n'a pas l'intention de prendre systématiquement en charge les responsabilités civiles assumées jusqu'ici par les forces militaires internationales, notamment les équipes de reconstruction provinciales, et qu'elle n'envisagerait pas de le faire sans le consentement explicite du Gouvernement ni en dehors des priorités nationales et des mandats et principes des Nations Unies. L'objectif de l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan doit être de renforcer les processus politiques, les institutions et la capacité de fournir à la population les services dont elle a besoin et qu'elle mérite. En cette période de grands bouleversements, l'Organisation des Nations Unies doit respecter l'engagement à long terme qu'elle a pris en faveur du peuple afghan et de ses institutions et autorités démocratiquement élues.

68. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à tous les membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies recrutés sur les plans international et national en Afghanistan ainsi qu'à mon Représentant spécial, Ján Kubiš, pour le dévouement dont ils continuent de faire preuve afin d'aider le peuple afghan.

Annexe

Progrès accomplis au regard des objectifs fixés

I. Sécurité

Objectif : institutions et mécanismes de sécurité afghans viables, capables d'assurer la paix et la stabilité et de protéger le peuple afghan

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Réalisations</i>
Accroissement du nombre de membres de la police nationale et de l'armée nationale encadrés, formés et opérationnels, conformément à une structure convenue	<ul style="list-style-type: none">• L'armée compte aujourd'hui 182 000 hommes (soit 12 355 de moins que l'objectif final fixé pour décembre 2012) et la police 149 000 éléments.• Les participants au sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord tenu à Chicago (États-Unis) les 20 et 21 mai 2012 ont réaffirmé leur soutien aux Forces nationales de sécurité afghanes. Auparavant, une proposition concernant les effectifs futurs des forces a été approuvée dans le cadre du processus coordonné par le Conseil commun de coordination et de suivi. La proposition initiale, définie par la communauté internationale et le Gouvernement afghan, prévoit une force comptant 228 500 hommes, pour un budget annuel estimé à 4,1 milliards de dollars, cette proposition devant être réexaminée régulièrement à la lumière de l'évolution des conditions de sécurité. La date de mise en service de la force n'a pas encore été arrêtée définitivement.
Élaboration et mise en œuvre d'un plan de transfert progressif et conditionnel des responsabilités en matière de sécurité aux forces afghanes	<ul style="list-style-type: none">• Le Président a approuvé les troisième et quatrième phases de transition les 13 mai et 31 décembre 2012. Les plans de mise en œuvre de la transition ont été lancés. Lorsque se terminera la quatrième phase, la sécurité de 87 % de la population sera essentiellement assurée par les autorités afghanes.

II. Paix, réintégration et réconciliation

Objectif : concertation nationale et recherche par les pays de la région de moyens de poursuivre un dialogue constructif et ouvert à tous et d'encourager l'instauration d'un climat politique propice à la paix

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Réalisations</i>
Élaboration et mise en œuvre de cadres nationaux et régionaux de renforcement des efforts de paix, de réintégration et de réconciliation ouverts à tous	<ul style="list-style-type: none">• À la fin de décembre 2012, 6 193 éléments hostiles au Gouvernement avaient été admis au Programme afghan pour la paix et la réintégration. Ce chiffre tient compte de l'admission de 549 commandants ou chefs. En outre, 5 195 armes ont été collectées.

- Le Président a rencontré le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères du Pakistan le 19 juillet 2012 à Kaboul pour discuter du processus de paix et des mesures qui pourraient faciliter le dialogue entre les Afghans.
- Du 12 au 15 novembre 2012, une délégation du Haut Conseil pour la paix s'est rendue à Islamabad. Cette visite a porté ses fruits : une dizaine de prisonniers taliban détenus par le Pakistan ont été libérés à la demande du Conseil et il a été convenu que le Pakistan, l'Afghanistan et les États-Unis faciliteraient le libre passage d'éventuels négociateurs.
- Le 11 janvier 2013, le Président a réaffirmé, à l'occasion de sa visite aux États-Unis, qu'il était favorable à la création à Doha d'un bureau où les Taliban pourraient participer à des pourparlers directs avec les représentants du Haut Conseil pour la paix.
- Dans le cadre du Programme afghan pour la paix et la réintégration se sont poursuivies les activités de réintégration : a) 136 projets de microfinancement dans 69 districts situés dans 22 provinces ont été approuvés; b) 2 projets de déminage ont été mis en œuvre dans les provinces de Badghis, Baghlan, Samangan et Takhar; c) 47 projets ont été mis en œuvre dans 17 provinces dans le cadre du Programme national de développement de proximité, du Programme national pour l'amélioration de l'accès aux zones rurales et du Programme d'amélioration de l'irrigation, de l'assainissement et de l'alimentation en eau en milieu rural; d) une formation professionnelle a été dispensée à plus de 1 300 ex-combattants et 1 700 membres de la communauté par le Ministère du travail, des affaires sociales, des martyrs et des personnes handicapées; e) le Ministère des travaux publics a créé un service des travaux publics employant 595 ex-combattants et 592 membres de la communauté pour l'entretien régulier des routes dans six provinces.
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation internationale du Travail ont signé une lettre d'intention en février 2013 concernant l'amélioration de l'accès aux services essentiels des rapatriés et la promotion des moyens de subsistance pour aider à combler le fossé entre aide humanitaire et développement.

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Réalisations</i>
Renforcement de la capacité des autorités afghanes de recueillir et de fournir des renseignements étayés, actuels et exacts au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	<ul style="list-style-type: none">• En 2012, le Gouvernement afghan a fourni au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011) des renseignements étayés, actuels et exacts.• Entre le 1^{er} mars 2012 et le 28 février 2013, huit personnes ont été radiées de la liste des membres des Taliban visés par des sanctions, le Gouvernement ayant présenté à cette fin des demandes de radiation bien étayées.
Renforcement de l'adhésion du public au processus de paix grâce à une action menée au niveau des populations locales et avec la société civile	<ul style="list-style-type: none">• Deux nouveaux comités provinciaux de sécurité ont été créés, portant le nombre total de comités à 32. Le nombre d'équipes du Secrétariat conjoint mettant en œuvre le Programme afghan pour la paix et la réintégration dans les provinces à été porté à 32.• Le Haut Conseil pour la paix et le Conseil des oulémas ont continué de dialoguer avec des membres influents des communautés religieuses : 3 014 chefs religieux ont été désignés comme interlocuteurs pour les activités de paix.• Du 19 au 21 juin 2012, plus de 150 éminents universitaires, militants de la société civile et chefs religieux se sont réunis à Kaboul à l'occasion de la deuxième conférence internationale sur la coopération islamique en faveur de la paix en Afghanistan. Les participants ont publié une déclaration par laquelle ils ont condamné les attentats-suicides et autres violences dirigées contre des civils.• Le comité des femmes du Haut Conseil pour la paix a organisé en avril 2012 des ateliers auxquels ont participé 350 femmes représentant toutes les provinces. En décembre 2012, il a organisé des séminaires sur le rôle des femmes dans l'instauration de la paix et de la sécurité et, avec la collaboration du Réseau des femmes afghanes, sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Les femmes faisant partie de ce comité ont assisté à une conférence sur la sécurité en Asie du Sud, qui s'est tenue en Oman du 29 novembre au 2 décembre 2012 et à laquelle a participé Mohammad Masoom Stanekzai, conseiller du Président pour les questions de sécurité nationale et Secrétaire général du Haut Conseil pour la paix.• Pendant la Semaine de la paix, en septembre 2012, le Haut Conseil pour la paix a organisé 195 manifestations d'information dans tout le pays et diffusé des messages dans la presse pour sensibiliser et mobiliser l'opinion en faveur des efforts de paix. Quelque 20 000 personnes ont participé.

III. Gouvernance et mise en place des institutions

Objectif : renforcement de l'autorité du Gouvernement dans l'ensemble du pays grâce à la mise en place d'institutions démocratiques, légitimes et responsables, jusqu'au niveau local, dotées des moyens de mettre en œuvre des politiques et de plus en plus capables de se prendre en charge

Indicateurs de progrès

Réalisations

Renforcement de la capacité des autorités afghanes et des institutions électorales indépendantes de gérer et d'organiser périodiquement des élections régulières, en veillant à assurer la participation des femmes et à respecter les quotas fixés par la Constitution

- La Commission électorale indépendante a arrêté en mai 2012 son plan stratégique quinquennal (2012-2016), qui vise à orienter la mise en œuvre du mandat que lui prescrit la Constitution, à renforcer la confiance des parties prenantes dans le processus électoral, à faire respecter les quotas concernant les femmes et renforcer la participation des femmes, et à améliorer ses capacités et assurer sa pérennité.
- La Commission a examiné la loi électorale en vigueur et fait parvenir le 11 juin 2012 au Ministère de la justice le nouveau projet qu'elle a établi. Elle a tenu des consultations avec les parties prenantes afghanes aux échelons national et infranational.
- En 2012, la Commission a défini son plan d'inscription sur les listes électorales en perspective des élections qui se tiendront en 2014 et 2015. À l'issue de consultations approfondies, elle a approuvé un processus d'inscription complémentaire ne s'appliquant qu'aux nouveaux électeurs et reposant sur les campagnes d'inscription précédentes.

Création d'un comité de suivi et d'évaluation et définition d'objectifs en matière de lutte contre la corruption

- En novembre et décembre 2012, la septième visite du Comité mixte indépendant de suivi et d'évaluation pour la lutte contre la corruption a débouché sur la formulation de recommandations et d'objectifs supplémentaires concernant la lutte contre la corruption [57 recommandations (sur 74) et 58 objectifs (sur 75)].
- En novembre 2012, le Comité mixte a conclu une enquête publique sur l'affaire de la Banque de Kaboul (Kabul Bank) et remis son rapport au Président. Ce rapport a également été rendu public.

Mise à la disposition des institutions chargées de la lutte contre la corruption des moyens de faire respecter la politique à cet égard dans toutes les instances gouvernementales

- Le Gouvernement a poursuivi ses travaux dans les domaines suivants : adoption d'une loi sur l'accès à l'information et d'une loi sur la vérification des comptes publics; déclaration, vérification et publication des biens; et simplification des procédures de délivrance de permis de construire.

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Réalisations</i>
Publication annuelle des déclarations de patrimoine des agents de l'État	<ul style="list-style-type: none">• La Haute Autorité de supervision et de lutte contre la corruption a géré la procédure de déclaration, de vérification et de publication des biens de hauts fonctionnaires. Au moins 10 % des déclarations devraient avoir été vérifiées d'ici à juin 2013.
Renforcement des moyens des fonctionnaires des administrations de l'État, des provinces et des districts d'exercer leurs fonctions et de fournir des services	<ul style="list-style-type: none">• La Direction indépendante de la gouvernance locale a évalué les besoins prioritaires en ressources dans presque toutes les provinces. Des manuels de formation et des directives sont en train d'être élaborés avec le concours de la Commission de la fonction publique.• La division du renforcement des capacités de la Direction indépendante de la gouvernance locale a mis au point des plans d'action et des propositions budgétaires au titre des activités de formation.
Renforcement de la transparence et de l'efficacité en matière de nomination des agents de la fonction publique	<ul style="list-style-type: none">• Des gouverneurs de district et des gouverneurs adjoints de province ont continué d'être recrutés sur la base du mérite. En effet, 60 nouveaux gouverneurs de district et 17 gouverneurs adjoints de province ont été nommés en janvier 2013, dont la première femme gouverneur de district du pays, dans le district Faizabad (province de Jawzjan). En tout, 189 gouverneurs de district et 32 gouverneurs adjoints de province ont été recrutés.• Dans un souci d'information, la Direction indépendante de la gouvernance locale a organisé plusieurs programmes d'orientation à l'intention des gouverneurs de province et de district, qui précisaient la politique de gouvernance infranationale.
Consolidation de la réforme de la fonction publique axée sur une approche globale du renforcement des capacités et sur une assistance technique financée par les donateurs	<ul style="list-style-type: none">• Le Programme de renforcement des capacités est un programme quinquennal financé à hauteur de 350 millions de dollars, qui vise à donner aux pouvoirs publics plus de moyens pour fournir des services de base par le biais des grands ministères. Les principaux moyens utilisés sont les suivants : création de groupes chargés de fonctions communes; institutionnalisation de la gestion de la fonction publique; création de groupes professionnels; fourniture d'une assistance technique ciblée; et établissement d'un dialogue entre les grands ministères et les programmes financés par des donateurs. Le Programme visera également à faciliter l'harmonisation des traitements dans la fonction publique. Le Gouvernement a mis sur pied une commission nationale composée de conseillers techniques.

Indicateurs de progrès

Réalisations

<p>Exécution de la politique de gouvernance et élaboration d'un cadre de réglementation, de financement et de budgétisation à l'échelon infranational</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme prioritaire national pour une gouvernance efficace a été approuvé à la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi tenue le 12 février 2013. • Un cadre d'exécution de la politique de gouvernance infranationale assorti de priorités a été approuvé par la Direction indépendante de la gouvernance locale afin de resserrer les liens entre les politiques nationales et provinciales et l'exécution des programmes. • Plusieurs projets de loi doivent être présentés à l'Assemblée nationale : le projet de loi sur les administrations publiques locales a été présenté en janvier pour examen au Conseil des ministres; le projet de loi sur les municipalités, révisé à l'issue de consultations approfondies avec les municipalités, est actuellement examiné par le Comité exécutif du Département de la législation du Ministère de la justice; et le projet de loi sur le Conseil provincial est actuellement examiné par le Comité législatif interministériel du Ministère de la justice. • En 2012, 33 des 34 plans de développement provincial ont été menés à bonne fin, l'accent ayant été mis sur l'harmonisation avec la stratégie nationale de développement.
<p>Définition et publication des critères régissant les frontières administratives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En juin, la Direction indépendante de la gouvernance locale et le Bureau central de géodésie et de cartographie ont publié un communiqué conjoint dans lequel ils priaient les organismes nationaux et internationaux d'accepter comme norme officielle applicable en Afghanistan les données sur les frontières compilées en 2009.
<p>Mise en place d'une infrastructure adaptée au fonctionnement des institutions gouvernementales, en particulier au niveau infranational</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction indépendante de la gouvernance locale a procédé à une évaluation des besoins et a établi un plan pour la construction de bâtiments destinés à l'usage des administrations provinciales, qui a été approuvé par le Ministère de l'économie. Le budget a été présenté au Ministère des finances.
<p>Institution de systèmes judiciaires et pénaux crédibles et accessibles qui respectent et défendent les droits fondamentaux de tous les citoyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En mars 2012, le Conseil des ministres a approuvé le projet de code de procédure pénale et l'a renvoyé devant l'Assemblée nationale. En octobre 2012, l'Assemblée nationale a commencé à examiner le projet de loi sur le Bureau du Procureur général. • Le 5 février 2013, le chef de la Direction centrale des prisons a signé 99 directives opérationnelles visant à garantir les bonnes administration et gestion des établissements pénitentiaires.

- Le Groupe de travail sur la réforme du droit pénal, que préside le Ministère de la justice, a commencé à examiner le Code pénal en mai 2012.
 - En janvier 2013, le Gouvernement a publié aux fins de consultations le troisième projet de programme sur les priorités nationales en matière de droit et de justice pour tous, qui a été révisé à la lumière des questions soulevées par les donateurs.
 - Le Ministère de la justice a mis sur pied de nouveaux bureaux d'aide juridictionnelle : en 2012, il y en avait 29 (contre 1 en 2009 et 16 en 2011), dans lesquels travaillent 84 avocats commis d'office, plus 25 avocats mis à disposition dans le cadre du Programme de développement du secteur de la justice mis en œuvre par le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan.
 - En 2012, les organisations non gouvernementales ont fourni moins de services d'aide juridictionnelle : de 250 avocats, on est passé à environ 236 avocats à la fin de l'année.
 - Le nombre d'avocats inscrits auprès de l'Ordre des avocats indépendants d'Afghanistan a augmenté, de 1 150 en décembre 2011 à quelque 1 500 en janvier 2013.
 - La réforme des grilles de rémunération et de carrière applicables au Bureau du Procureur général, mise en œuvre en mars 2012, s'est traduite par une augmentation du traitement de tous les procureurs.
 - Avec le concours de l'UNICEF, le Gouvernement a élaboré un projet de directives concernant les moyens d'éviter de faire passer les enfants délinquants devant la justice formelle, notamment en proposant des formations professionnelles ou des travaux d'intérêt général, afin de réduire le nombre d'enfants dans le système. Ces directives sont actuellement examinées par les principales institutions judiciaires.
 - La Direction centrale des prisons examine 178 directives opérationnelles visant à améliorer l'administration et la gestion des établissements pénitentiaires. Ces directives portent notamment sur la classification des détenus, les visites, les règles de recherche et saisie, l'usage de la force et les procédures d'accueil et de libération.
-

IV. Droits de l'homme

Objectif : renforcement du respect des droits de l'homme des Afghans, en accord avec la Constitution afghane et le droit international, l'accent étant mis sur la protection des civils, la situation des femmes et des filles, la liberté d'expression et la responsabilité fondée sur le respect de l'état de droit

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Réalisations</i>
Diminution du nombre d'incidents découlant du recours illégal à la force et des actes d'intimidation contre les civils, le droit international étant mieux respecté par les acteurs concernés	<ul style="list-style-type: none"> • En 2012, 2 754 civils ont été tués et 4 805 blessés dans des incidents liés au conflit, soit une diminution de 4 % du nombre de victimes civiles par rapport à 2011. Les éléments hostiles au Gouvernement sont responsables de la mort de 2 179 civils et ont fait 3 952 blessés, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2011, tandis que les forces favorables au Gouvernement sont responsables de la mort de 316 civils et ont fait 271 blessés, soit une baisse de 46 % par rapport à 2011. • En mai 2012, le Gouvernement a mis en place une équipe de suivi des victimes civiles au sein du Centre présidentiel de coordination de l'information et, en novembre 2012, nommé un conseiller présidentiel à la protection des civils. • En juin 2012, afin de réduire les pertes civiles, la Force internationale d'assistance à la sécurité a modifié ses procédures opérationnelles pour limiter davantage l'emploi de la puissance aérienne contre des habitations civiles. • Les Taliban ont publié 53 déclarations sur leur site Web, dont 25 traitant des pertes civiles et de la protection des droits de l'homme. • L'ONU a continué à suivre la situation et à mener de vastes campagnes de sensibilisation auprès de toutes les parties au conflit pour mieux faire connaître et respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.
Amélioration de la prise de conscience par les Afghans de leurs droits et par le Gouvernement de ses obligations	<ul style="list-style-type: none"> • À l'occasion de la Journée internationale de la femme, le Président a réaffirmé l'engagement de son pays à faire respecter les garanties constitutionnelles en matière d'égalité des sexes et gracié plusieurs femmes emprisonnées pour avoir fui leur domicile. Le 16 septembre, lors d'une réunion de la Commission des femmes de la Wolesi Jirga, les Ministres de la condition féminine et de la justice ont condamné l'incarcération des femmes qui fuyaient des actes de violence et noté que cette pratique ne reposait sur aucun fondement juridique. • La Mission a publié 4 rapports : 2 sur la protection des civils; 1 sur la mise en œuvre de la loi relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes; et 1 sur le

<p>Amélioration de l'impact des mesures juridiques et politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures</p>	<p>traitement des personnes détenues par les autorités afghanes en raison du conflit. Parallèlement à ces rapports, la Mission a mené des activités de communication en partenariat avec différentes parties prenantes et les médias pour sensibiliser l'opinion publique.</p> <ul style="list-style-type: none">• En janvier 2013, à la suite du rapport de la Mission sur les personnes détenues pour faits liés au conflit, le Président a dépêché une délégation pour enquêter sur les allégations de torture et de mauvais traitements. Le 11 février, la délégation a signalé que près de 48 % des personnes interrogées avaient subi des actes de torture et des mauvais traitements infligés par la police ou les agents de la sécurité nationale au cours de leur arrestation ou de l'enquête, tandis que deux tiers n'avaient pas eu accès à un avocat. Le 16 février, le Président a publié le décret d'application des 11 recommandations de la délégation.• En mars 2012, le Gouvernement a présenté son rapport d'étape annuel sur la mise en œuvre du Plan d'action pour la prévention du recrutement de mineurs, qui détaillait les initiatives de sensibilisation menées pour lutter contre le recrutement de mineurs au sein des Forces nationales de sécurité afghanes et les mesures prises pour renforcer le contrôle de sécurité, les mécanismes de surveillance du recrutement de mineurs et les procédures de vérification de l'âge.• En 2012, une haute commission pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes a été créée à Kaboul, en même temps que neuf commissions provinciales, avec l'aide de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui a assuré des formations et fourni du matériel. ONU-Femmes a également aidé le Ministère de la condition féminine à constituer une base de données sur la violence à l'égard des femmes et à publier un rapport sur les statistiques nationales.• La police nationale et le ministère public ont enregistré au moins 2 300 incidents de violence, dont plus de 1 100 ont donné lieu à des enquêtes criminelles.• Un mémorandum d'accord a été conclu entre des ministères, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales afin de mettre en place un système de signalement des violences sexistes à l'échelle nationale et mettre en place un système de prise en charge des victimes qui intègre les secteurs de la santé, de la protection et de la justice.
--	--

Indicateurs de progrès

Réalisations

Sensibilisation aux mesures juridiques et politiques de lutte contre l'impunité et de promotion de la justice transitionnelle, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures

- ONU-Femmes a continué d'administrer le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes qui finance 6 des 28 centres de protection des femmes en Afghanistan. Le montant total des fonds versés en 2012 s'élève à 450 000 dollars et a permis de venir en aide à environ 800 victimes d'actes de violence.
- Le Haut Conseil pour la paix a mis en place un service de la société civile pour promouvoir la participation de la société civile au processus de paix, mais la Mission et les associations de la société civile ont remarqué que les associations de la société civile, de femmes et de victimes ne bénéficiaient toujours pas d'une représentation équitable dans de nombreuses commissions provinciales pour la paix.
- Le Comité directeur du Dialogue du peuple afghan pour la paix a lancé plus de 30 activités de communication pour diffuser les conclusions de la première phase du Dialogue. La deuxième phase a commencé en février 2013.
- À l'appui de la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le Gouvernement a renforcé le dialogue par l'intermédiaire de groupes de travail techniques et de consultations, avec l'aide des organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux.

Respect par le Gouvernement de ses obligations concernant l'établissement de rapports au titre des conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et application des recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme lors de l'examen périodique universel de l'Afghanistan

- La société civile a, avec l'aide des organismes des Nations Unies, préparé son rapport parallèle au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, qui devrait accompagner le rapport présenté par le Gouvernement dans le cadre du processus d'examen. En septembre, le Réseau des femmes afghanes a présenté au Comité une liste de questions établie à la suite de consultations menées sur l'ensemble du territoire afghan.
- Afin de mettre en œuvre la recommandation formulée dans les observations finales du Comité des droits de l'enfant, le Gouvernement s'est engagé à élaborer une loi générale sur l'enfance.
- En juin, le Gouvernement a achevé, avec l'aide du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), un examen des lois, stratégies et politiques nationales sur les droits de l'enfant visant à mettre en évidence les lacunes et trouver les correspondances avec la Convention relative aux droits de l'enfant.

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Réalisations</i>
Renforcement des moyens d'action et de l'engagement du Gouvernement afghan et de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, en sa qualité d'institution nationale afghane chargée des droits de l'homme, en faveur du respect, de la protection, de l'exercice et de la promotion de ces droits	<ul style="list-style-type: none">• En septembre, le Gouvernement a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées grâce à l'assistance technique du Service de la lutte antimines des Nations Unies.• En mars 2012, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme a publié un rapport sur le traitement des personnes détenues pour faits liés au conflit.• Le service de la Commission qui est chargé des droits de l'enfant est en train, avec l'aide de l'UNICEF, de renforcer ses mécanismes de surveillance et d'établissement de rapports concernant les droits de l'enfant. Il a, notamment, revu les questionnaires de suivi, le système de gestion des connaissances et les politiques de coordination internes de la Commission, et dispensé des formations au personnel.• En 2012, le Service d'appui aux droits de l'homme du Ministère de la justice a organisé 12 séances de formation à l'intention de 326 agents de la Direction nationale de la sécurité et 36 policiers afghans, portant sur les grandes questions des droits de l'homme, comme la Convention contre la torture et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

V. Développement économique et social

Objectif : adoption, par le Gouvernement, de politiques bénéficiant d'un appui international qui promeuvent une croissance économique durable et contribuent à la stabilité générale

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Réalisations</i>
Les programmes prioritaires nationaux sont conçus et mis en œuvre avec le soutien et l'aval de la communauté internationale	<ul style="list-style-type: none">• En juin 2012, le Conseil commun de coordination et de suivi a donné son aval à 5 programmes prioritaires nationaux; en comptant les 4 approuvés en février 2013, 20 programmes sur 22 sont à présent approuvés.• À la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan, qui s'est tenue en juillet 2012, la communauté internationale s'est engagée à fournir jusqu'à 16 milliards de dollars d'aide au développement, jusqu'en 2015, ainsi qu'un appui supplémentaire jusqu'en 2017, à un niveau égal ou proche de celui de ces 10 dernières années.

Indicateurs de progrès

Réalisations

- | | |
|--|--|
| <p>Répartition plus équitable de l'aide au développement et des dépenses de l'État sur l'ensemble du territoire afghan</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des engagements pris au titre du Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, le Gouvernement collabore avec la communauté internationale pour mettre la dernière touche aux modalités de financement et faciliter l'acheminement des fonds vers les programmes prioritaires nationaux. • Le Ministère des réfugiés et du rapatriement a signé des mémorandums d'accord avec 12 ministères clefs, dont ceux du redressement et du développement rural, de l'éducation, de la santé publique, de l'agriculture et de l'eau, pour que dans le cadre de la mise en œuvre des programmes prioritaires nationaux, la priorité soit accordée aux zones qui connaissent un retour massif de réfugiés. • En août, grâce à un financement du Gouvernement japonais et l'aide du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Organisation centrale de statistique a entrepris une étude sociodémographique et économique des provinces de Ghor et Daykundi, qui devrait s'achever en avril 2013. • Le Ministère délégué à la jeunesse, au sein du Ministère de l'information et de la culture, a entrepris, avec l'assistance technique du FNUAP, d'élaborer une politique nationale en faveur de la jeunesse parallèlement à l'établissement par le Fonds d'un rapport sur la situation des jeunes en Afghanistan. |
| <p>Augmentation des recettes fiscales et promotion de la croissance durable à l'aide des ressources du pays</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère des finances a lancé un programme pilote d'établissement des budgets des provinces reposant sur quatre ministères (éducation, santé publique, redressement et développement rural, et agriculture) et sur la Direction indépendante de la gouvernance locale. Chacune des 34 provinces devrait recevoir 500 000 dollars au titre des programmes exécutés par les ministères concernés et 1 million de dollars supplémentaire par le biais de la Direction indépendante. Le programme pilote était inscrit au budget de 2012. À ce jour, toutefois, seuls 17 millions de dollars ont été obtenus pour le Ministère de l'éducation, qui a été le premier à mettre en œuvre le programme. • Sur la base d'une évaluation faite par le Ministère des finances de la gestion des finances publiques, des plans d'action sont en train d'être établis pour renforcer les capacités des ministères d'exécution afin d'améliorer leur capacité d'absorption et d'exécution du budget. • Selon les premières estimations du Ministère des finances, les recettes fiscales nationales s'élèveraient à 2,4 milliards de dollars pour 2013, soit une hausse de 41 % par rapport à 2012, où elles avaient été de 1,7 milliard de dollars. La |

Indicateurs de progrès

Réalisations

collecte des impôts s'est améliorée, notamment en matière d'impôt sur le revenu et de taxes sur les biens et les services. Néanmoins, ces estimations laissent à penser que le Gouvernement n'atteindra pas ses objectifs : il sera 7 % en dessous de l'objectif qu'il s'est lui-même fixé et 11 % en dessous de celui fixé par le Fonds monétaire international.

VI. Coopération régionale

Objectif : coordination régionale soutenue et effective en faveur de la prospérité, de la paix et de la stabilité

Indicateurs de progrès

Réalisations

Amélioration de la coordination entre les organes régionaux et accroissement des investissements régionaux

- Le 14 mars 2012, le Programme régional de lutte contre les stupéfiants pour l'Afghanistan et les pays voisins – appuyé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime – a tenu la première réunion de son comité directeur à Vienne. Il a également apporté un appui à la première réunion ministérielle tripartite du nouveau cadre de coopération sous-régionale entre l'Afghanistan, le Kirghizstan et le Tadjikistan, organisée le 1^{er} juin 2012, à Douchanbé.
- La cinquième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, qui s'est tenue à Douchanbé les 26 et 27 mars 2012, a été essentiellement axée sur la définition des priorités en matière de besoins régionaux. Les participants se sont engagés à prendre des « mesures sérieuses et quantifiables » pour exécuter 17 projets qui seront présentés pour financement à la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan qui se tiendra en juillet 2012.
- Le statut d'observateur a été accordé à l'Afghanistan lors du sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, qui a eu lieu les 6 et 7 juin 2012 à Beijing.
- En novembre, le Service de la lutte antimines des Nations Unies a appuyé une visite du Centre de coordination de la lutte antimines d'Afghanistan à son homologue au Tadjikistan pour promouvoir des opérations de déminage plus efficaces.
- La première réunion au niveau ministériel du Processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan s'est tenue le 14 juin 2012 à Kaboul. Parmi les participants figuraient des délégations de haut niveau des 14 pays « au cœur de l'Asie », de 14 pays apportant un appui et de 11 organisations régionales et

internationales. Les participants ont décidé de mettre en place sept mesures de confiance prioritaires soutenues par des groupes techniques régionaux. Elles ont par la suite été regroupées en six mesures, les mesures de confiance concernant les chambres de commerce et les débouchés commerciaux étant fusionnées et représentant les échanges, le commerce et les possibilités d'investissement. Les six mesures concernant les stupéfiants, la lutte contre le terrorisme et les échanges, le commerce et les investissements ont été approuvées lors d'une réunion de hauts responsables tenue à Bakou le 6 février. Toutefois, des efforts restent à faire.

- La sixième réunion d'un groupe de base composé de hauts fonctionnaires de l'Afghanistan, du Pakistan et des États-Unis s'est tenue le 27 avril 2012 à Islamabad. Deux groupes de travail ont été créés pour favoriser les efforts de paix.
- Du 9 au 13 novembre 2012, le Président a effectué une visite officielle en Inde. Quatre accords ont été signés pour accroître la coopération avec les autorités locales et les organisations communautaires, et dans les domaines de l'agriculture, de la jeunesse ainsi que de l'exploitation du charbon et des minéraux.
- Le 29 novembre 2012, l'Afghanistan a participé à la deuxième réunion du dialogue trilatéral Pakistan-Afghanistan-Chine, au cours duquel l'importance des campagnes de lutte contre les stupéfiants a été mise en avant. Les parties ont manifesté leur appui au rôle moteur joué par l'Organisation des Nations Unies dans le contexte de la coopération internationale en matière de lutte contre les stupéfiants.
- Les 11 et 12 décembre 2012, le septième sommet trilatéral des Présidents de l'Afghanistan, du Pakistan et de la Turquie a eu lieu à Ankara. Les participants ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à intensifier la coopération pour ce qui est des efforts déployés dans le cadre du processus de paix et de réconciliation dirigé et pris en main par les Afghans et pour aborder les problèmes de sécurité dont souffre la région.
- Le 4 février 2013, une réunion trilatérale entre les Présidents de l'Afghanistan et du Pakistan et le Premier Ministre du Royaume-Uni s'est tenue à Chequers (Royaume-Uni). La réunion portait notamment sur : les moyens de mieux coordonner les libérations de Taliban détenus au Pakistan; un accord pour octroyer au Haut Conseil pour la paix

Indicateurs de progrès

Réalisations

un rôle officiel dans la libération de détenus Taliban supplémentaires; et des mesures pour intensifier la coopération entre l'armée et les services de sécurité afghans et pakistanais.

VII. Partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale

Objectif : appui cohérent de la communauté internationale aux priorités arrêtées par le Gouvernement afghan dans un cadre de coordination contrôlé par les autorités afghanes

Indicateurs de progrès

Réalisations

Augmentation du pourcentage de l'aide internationale alignée sur les priorités du Gouvernement et de la stratégie nationale de développement afghans

- La politique de gestion de l'aide, considérée comme indispensable par l'Accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo, a été achevée en décembre 2012 et approuvée lors de la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi tenue en février 2013. Elle prévoit une application en Afghanistan assortie d'un ensemble d'interventions prioritaires.
- Lors de la Conférence de Tokyo, la communauté internationale s'est à nouveau engagée à faire acheminer 50 % de l'aide au développement par le budget afghan et à aligner 80 % de cette aide sur les programmes nationaux prioritaires.
- Le Ministère des finances a continué de tenir régulièrement avec ses partenaires des discussions sur la coopération pour le développement pour évaluer les progrès accomplis dans l'adaptation de l'aide aux programmes nationaux prioritaires, conformément aux orientations fournies par la politique de gestion de l'aide.

Amélioration de la transparence dans les marchés et contrats passés au nom du Gouvernement et de la communauté internationale

- La politique de gestion de l'aide a été approuvée lors de la réunion du Conseil commun de coordination et de suivi qui a eu lieu en février 2013. Elle s'appuie sur le résultat de l'Afghanistan par rapport à l'indicateur d'ouverture budgétaire, qui est passé de 21 en 2010 à 59 en 2012, dépassant l'objectif de 40 fixé dans les engagements pris dans l'Accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo.

Renforcement du Conseil commun de coordination et de suivi à l'appui du processus de Kaboul, et comme moyen d'examen régulier des progrès accomplis dans le cadre des

- Pendant la deuxième moitié de 2012, le Gouvernement et la communauté internationale ont décidé d'un ensemble révisé de dispositifs de coordination pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo par l'intermédiaire du Conseil commun de coordination et de suivi. Ces dispositifs révisés comprennent un comité

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Réalisations</i>
priorités arrêtées par l'Afghanistan et des engagements mutuels pris	directeur présidé par le Ministère des finances pour promouvoir le dialogue stratégique aux niveaux des ministres et des ambassadeurs ainsi qu'un comité technique constitué de ministres adjoints et de donateurs clefs.

VIII. Lutte contre les stupéfiants

Objectif : poursuite de la tendance à la réduction de la culture du pavot, de la production de stupéfiants et de la toxicomanie

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Réalisations</i>
Baisse des taux de culture du pavot, de production de stupéfiants et de toxicomanie	<ul style="list-style-type: none"> La culture de l'opium en Afghanistan couvrait 154 000 hectares en 2012, soit 18 % de plus que les 131 000 hectares couverts en 2011. Elle est pratiquée à 95 % dans les provinces situées dans le sud et dans l'ouest du pays; 72 % dans les provinces de Helmand, Kandahar, Uruzgan, Daykundi et Kaboul, et 23 % dans les provinces de Farah, Herat et Nimroz, respectivement. La culture a considérablement augmenté dans les provinces de Kunar (121 %), de Kapisa (60 %) et de Laghman (41 %). La production potentielle d'opium a chuté de 36 % en 2012, passant de 5 800 à 3 700 tonnes, en raison de maladies végétales et du mauvais temps. La dernière enquête réalisée par le Bureau of International Narcotics and Law Enforcement du Département d'État des États-Unis sur la consommation de drogues en Afghanistan montrait que le nombre de consommateurs adultes pourrait dépasser 1,3 million, avec près de 300 000 enfants concernés. Les traitements ont augmenté et ont été administrés à environ 15 974 personnes dans plus de 90 centres de désintoxication.
Efficacité accrue de l'interception et de la lutte contre le trafic	<ul style="list-style-type: none"> En 2012, les policiers chargés de la lutte contre les stupéfiants ont effectué 2 928 opérations, soit une augmentation de 62 % par rapport à 2011. Elles ont permis les saisies de 126 tonnes d'opium, 54 tonnes de morphine, 8 tonnes d'héroïne, 132 tonnes de haschisch et 179 tonnes de précurseurs chimiques. La brigade des stupéfiants a contribué à l'élimination de 20 530 hectares de champs de pavot et au démantèlement de 72 laboratoires de fabrication d'héroïne. Ces activités ont permis l'arrestation de 2 760 suspects. Le Groupe de travail régional chargé du renseignement sur les précurseurs a indiqué que 11 tonnes d'anhydride acétique avaient été saisies en juillet au poste frontière d'Islam Qala

Indicateurs de progrès

Réalisations

Progrès de l'agriculture licite et des investissements privés connexes dans les zones précédemment consacrées à la culture du pavot

- (province d'Herat). Dans le cadre d'une initiative menée par l'Afghanistan, le Kirghizistan et le Tadjikistan, la brigade afghane de lutte contre les stupéfiants a mené une opération conjointe et simultanée avec l'Agence tadjik de contrôle des drogues en novembre, qui a débouché sur la saisie de plus de 500 kilogrammes de narcotiques et permis plusieurs arrestations.
- La Politique nationale de promotion des moyens de subsistance alternatifs élaborée par le Ministère de lutte contre les stupéfiants a été approuvée en février 2012. Elle permet au Gouvernement de renforcer et de diversifier les moyens de subsistance licites dans les régions rurales en s'attaquant aux causes premières et aux facteurs de la dépendance à la culture de l'opium.
-